RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHÍN

COMMUNE DE SEEBACH
67160

Tel.: 03 88 94 74 06
Fax : 03 88 53 16 9
mairie.seebach@orange-ffAGUENAU-WISSEMBOURG

# EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du 26 janvier 2023

Sous la présidence de M. Michel LOM, Maire

<u>Présents</u>: Michel LOM, Françoise BRAUN, Mélanie FISCHER, Cornelia ROTT, Richard HAESSIG, Lydie LUTZ, Jean-Michel CORNEILLE, Jean-Marc STOLTZ, Pia CLAUSS, Vincent FRISON, Chantal HUMMEL, Etienne BRUNCK, Dominique SCHMITTHEISLER, David GIROLT, Bruno ROTT, Marlyse STAUB.

<u>Absents excusés:</u> Michel LINGER (donne pouvoir à Jean-Marc STOLTZ), Francis WOEHL (donne pouvoir à Françoise BRAUN), Rémy FRISON.

Nombre de conseillers élus : 19

En fonction: 19

Présents: 16

#### OBJET: 2. ZAC DES PRUNELLES – Présentation du CRAC 2021

Monsieur Laurent VUILLEMIN, représentant la société CITIVIA, présente le CRAC 2021 relatif à la ZAC des Prunelles aux membres du Conseil Municipal.

Monsieur VUILLEMIN informe les membres du Conseil que les travaux de la ZAC sont avancés à hauteur de 80 %. 66 % des terrains à bâtir sont vendus.

Au 31 décembre 2021, la tranche 1 de l'opération se décompose comme suit :

- 13 lots vendus,
- 1 lot disponible,
- 3 lots disponibles en vente par Monsieur WILLE,

La tranche 2 se décompose comme suit :

- 8 lots vendus dont un collectif (7 lots dont le collectif vendus en 2021),
- 4 lots sous compromis,
- 1 lot collectif sous option,
- 4 lots disponibles,
- 5 lots disponibles en vente par Monsieur WILLE,

La mise en œuvre des travaux de finition des espaces verts de la tranche 1 sont prévus au plus tard à l'automne 2023. Il est prévu une prairie naturelle en bord de bassin, des couvresol le long du chemin piéton, ainsi que des arbres. Des rosiers seront plantés en pourtour du parking et des arbres autour des placettes.

La société CITIVIA nous indique plusieurs points de vigilance, notamment la cession du 2ème lot collectif - sous option avec la société IMMO CONSEIL – avec un projet de 12 logements et le recouvrement de la participation financière de M. WILLE sur la viabilisation de la tranche 2 ( 153 000 €).

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte des informations données et de se prononcer sur la validation du CRAC 2021.

## **DECISION**

### Après délibération, à l'unanimité,

- PREND ACTE des informations données,
- ADOPTE le CRAC 2021 tel que présenté au Conseil Municipal,
- CHARGE Monsieur le Maire de toutes les formalités.

Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire Michel LOM

Le secrétaire de séande Jean-Michel CORNEILLE

Délibération rendue exécutoire Vu la réception en Sous-Préfecture Vu la publication

